



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÈGLEMENT N° 346

« RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 298 – RÈGLEMENT DE ZONAGE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a adopté le 7 juillet 2014 le règlement n° 298 intitulé « Règlement de zonage »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les dispositions concernant le zonage et la grille de spécifications;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Nathalie Bernier, lors de la séance du conseil tenue le 14 septembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. BUT DU RÈGLEMENT :

Le but du présent règlement est de modifier les articles suivants ainsi que la grille de spécification.

3. ARTICLES :

CHAPITRE III

Article 45 TYPE DE BÂTIMENTS INTERDITS

Nonobstant de ce qui est interdit, il est accepté la construction d'une habitation de type « *dôme géodésique* » ou similaire dans les zones de villégiatures à l'est de Havre-Saint-Pierre (zonage 88cn et 89cn), c'est-à-dire : Baie-des-Trilobites, Baie St-Charles, îles Herbée, Fausse passe, Betchouanes, la Grande-Pointe, Îles-aux-Oiseaux et dans les territoires de villégiature dans le nord.

CHAPITRE XVII

Section VIII DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES À RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Inclure « Le nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol, dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion côtière ».

4. GRILLE DES SPÉCIFICATIONS (MODIFICATION) ;

Zone 72Rec (récréative)

- Ajout de l'usage 596 « Complexe d'hébergement comprenant des chalets ou cabines en location » (*comprend les hôtels, motels, auberges, location de chalets ou de cabines, location de résidences sous forme de temps partagé et dont la gestion est assurée par un établissement d'hébergement touristique*).

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 14 septembre 2020
- **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** le 14 septembre 2020
- **ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT** 5 octobre 2020
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** 20 octobre 2020
- **ADOPTION 2^E PROJET DE RÈGLEMENT APRÈS CONSULTATION** 2 novembre 2020
- **AVIS PUBLIC DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER** 5 novembre 2020
- **ADOPTION DU RÈGLEMENT** 7 décembre 2020
- **APPROBATION DE LA MRC DE MINGANIE** le 19 janvier 2021
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 19 janvier 2021
- **AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR** le 29 janvier 2021

(signé) Pierre Cormier, maire

(signé) Meggie Richard, directrice générale

PROJET DE RÈGLEMENT N° 346 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 298

